



Lettre ouverte à

**Madame la Présidente du Conseil régional  
de Bourgogne Franche-Comté  
4, Square Castan**

Besançon, le 25 juin 2018

**Objet : Préparation du 26 juin, réunion d'évaluation du « contrat social global »**

Madame la Présidente,

Vous vous êtes engagée à faire un bilan des dispositions prises en novembre 2017 et c'est avec espoir que nous participerons à la rencontre du 26 juin. Nous sommes allés à la rencontre des agents au siège, dans les lycées, dans les UT, nous avons commencé à dépouiller l'enquête que nous avons lancée « Votre vie au travail » et souhaitons porter à votre connaissance les traits marquants qui ressortent de ces contacts et les pistes d'amélioration que nous souhaitons y voir apporter :

**Concernant plus particulièrement les agents des lycées :**

1. Vous avez clairement affiché votre volonté de **revaloriser de manière significative le régime indemnitaire des encadrants**. Or la revalorisation est loin d'être significative, ce qui se conjugue à une situation très tendue dans ces métiers pour aboutir à une amertume et un manque de perspective pour les agents.  
En effet, les encadrants sont en première ligne du fait de l'effacement régulier du soutien des gestionnaires, eux-mêmes aspirés par les tâches d'agents comptables qu'ils exercent de plus en plus dans plusieurs établissements. Les mêmes encadrants récupèrent nombre de tâches administratives.  
Ils ne bénéficient pas comme les cuisiniers de groupes d'échange de pratiques qui leur permettraient au moins d'être moins seuls face à des problèmes qu'ils sont nombreux à rencontrer.  
Enfin rappelons qu'un certain nombre d'agents ont perdu des éléments de rémunération **en passant agent de maîtrise** et qu'il leur est aujourd'hui difficile d'entendre un discours de revalorisation de leur métier !  
Enfin, pourquoi les agents bourguignons ont-ils perdus la **prime d'insalubrité** alors qu'ils ne devaient rien perdre ?
2. La CFDT est très attachée à l'égalité de traitement entre agents du siège et des lycées et souhaite vivement **que l'outil de gestion des temps des lycées ne programme pas une inégalité de jours « non travaillés » entre les uns et les autres**. Pour cela il faut un tableau clair et permanent de ces jours (en fonction des horaires hebdomadaires).
3. **Les moyens d'information réellement mis à disposition des agents sont également une source de discrimination pour les agents des lycées.**  
Malgré les efforts des 2 ex-Régions avant la fusion (la Bourgogne ayant fourni des panneaux d'affichage à tous les établissements et la Franche-Comté ayant fait de même avec des ordinateurs...il ne reste quasi rien de ces matériels qui ont vu leur destination dévoyée), les agents des lycées ont de moins en moins d'accès à l'information.  
**Concernant les panneaux d'affichage** : la réglementation prévoit des panneaux dans chaque établissement (voire dans chaque site en cas d'établissements géographiquement éclatés), or cette obligation est de moins en moins satisfaite. A titre anecdotique, je donnerai l'exemple d'un lycée où nous sommes allés faire une heure d'information syndicale : les agents n'étaient pas prévenus (l'affiche était dans la poubelle) et l'agent chef, à qui nous rappelions les obligations légales, nous a montré un mur quasi vide en nous disant qu'il n'y avait pas la place !

**Concernant l'accès aux moyens informatiques :** Rappelons en préambule que les agents devront dans un délai de 2 ans remplir informatiquement leur fiche d'évaluation et dans un délai de 4 ans pratiquer le vote électronique.

Pour que ces étapes soient réalisables, la CFDT demande :

- Que tous les lycées soient réellement équipés d'au moins un ordinateur à disposition exclusive des agents,
- Que des formations de base sur site soient mises en place,
- Qu'il soit ajouté au règlement de temps de travail des lycées que la consultation se fait sur temps de travail (comme c'était le cas, sans avoir jamais posé de problèmes, dans le règlement de la Franche-Comté)

### Concernant plus particulièrement les agents du siège :

#### 1. **La CFDT se félicite de voir sa demande d'enquête externe sur les risques psycho-sociaux prise en compte rapidement.**

Les agents du siège ont été les plus impactés, même si les agents des lycées se sont sentis livrés à eux-mêmes pendant la période de fusion.

Dès à présent, nous sollicitons une vigilance particulière sur plusieurs points :

- Une mesure de la répartition des tâches par enquête sur site et pas seulement par analyse des fiches de postes.
- Une analyse des circuits de procédures et de leurs lourdeurs
- Un bilan des conséquences de la création d'un nouveau pôle.

Soyez assurée, Mme la Présidente, que la CFDT prendra toute sa place dans le débat relatif à l'élaboration du cahier des charges de cette étude.

#### 2. **Les agents du siège souffrent globalement :**

- D'une **surcharge de travail** généralisée (au-delà d'une mauvaise répartition),
- D'une agaçante **négation des divergences entre les agents des deux ex-régions**. Il ne suffit pas de bannir des discours les « c'était mieux avant », pour que le sentiment n'en demeure pas pour autant (dans l'ex-Bourgogne comme dans l'ex Franche-Comté d'ailleurs !).

Un travail de concertation sur les procédures est urgent, suivi d'une décision.

- D'un **abus de contrôle, de manque de confiance, de paperasse et de tracasseries administratives qui pourrit le quotidien des agents**
- D'une **rigidité excessive dans la prise de récupération d'heures (nécessité démontrée par les chiffres fournis par la DRH page 12)** : vous avez diminué drastiquement les possibilités de récupérer (de 12 jours par an à 2 demi-journées par quadrimestre), donnez au moins aux agents une vraie souplesse de récupération. Ça peut paraître anecdotique, mais c'est une remarque que nous entendons de manière récurrente depuis janvier.
- **La CFDT sollicite également des groupes de travail CAP pour examiner les recours concernant les positionnements RIFSEEP**. En effet ces positionnements sont individuels mais débouchent sur des comparaisons parfois explosives, entre agents au sein du même service : par exemple des agents qui ont accueilli et formés leurs collègues et qui sont moins valorisés, des agents titulaires qui font des travaux identiques à ceux d'agents contractuels qui bénéficient déjà d'un meilleur salaire et sont de surcroît mieux positionnés qu'eux, des agents qui se sont vus privés de leurs missions intéressantes, celles-ci étant reportées sur des collègues qui bénéficient d'un régime plus élevé etc.
- **La CFDT sollicite également la revalorisation des indemnités de nuitées** à l'instar de ce qu'a fait la Région Grand-Est. Les mobilités étant fortes, les agents perdent régulièrement de l'argent lors de leurs déplacements. (**sauf si mesure nationale validée**)

#### 3. **Un point particulier concernant les agents des UT Transports**

Dans l'agitation de la fusion des régions, les agents des transports n'ont pas été véritablement accueillis. Il conviendrait d'apporter à ces unités une attention renforcée : besoin de bénéficier très vite d'un organigramme qui identifie les agents dans leurs missions, surcharge de travail, nécessité d'être pris en compte dans leur spécificité de services opérationnels très importante pour l'image de la Région.

Nous appelons plus particulièrement l'attention de la Région sur l'UT de Haute-Saône, la plus petite qui fait porter sur un petit nombre d'agents le report des services supports sur les agents de l'UT (précédemment portés par le département)

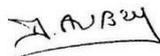
Les agents des UT se voient demander des « astreintes information » qui ne sont pas passées en CT. Ces agents font pourtant pleinement partie des effectifs régionaux.

**Concernant l'ensemble des agents :**

1. La tension sur les **remplacements** atteint une cote d'alerte grave, tant dans les lycées qu'au siège. Nous avons signalé les cas extrêmes des lycées belin et Chevalier d'Eon, mais la tendance est générale. La CFDT sollicite un réabonnement urgent des enveloppes de remplacement.
2. La CFDT sollicite une **intervention financière significative de la Région sur la protection sociale complémentaire**, afin de permettre à tous les agents d'avoir une couverture maladie, mais aussi et surtout prévoyance. Le vieillissement des effectifs justifie pleinement cette prise en charge totale pour la Prévoyance.
3. Enfin la CFDT demande l'ouverture de groupes de travail relatifs :
  - Aux astreintes **et logements de fonction**
  - Aux mutuelles
  - A la carrière des permanents et semi-permanents syndicaux
  - Ainsi qu'à l'élaboration du cahier des charges de l'étude RPS, que nous vous remercions d'avoir diligenté.
  - **A la carrière des agents d'accueil des lycées.**

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre parfaite considération.

La Secrétaire de la section CFDT



Dominique Aubry-Frelin (06 82 13 75 11)